

- PF : Porte Fenêtre
- PFAV : Porte Fenêtre à Vantaux
- FAV : Fenêtre à vantaux
- FOB : Fenêtre oscillo -battant
- PFGC : Porte-Fenêtre Garde corps
- FAVGC : Fenêtre à vantaux Garde corps
- FOBGC : Fenêtre oscillo -battant Garde corps

Nota :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation, pour les dimensions libres (y compris hauteur d'allèges), positions des baies et équipements. Les surfaces et les côtes données sont approximatives. Les éléments de mobilier représentés ne sont pas livrés. L'ensemble soffite, retombées et volets roulants peuvent ne pas être indiqués sur les plans.  
Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1). Hauteur minimale sous faux-plafonds, poutres ou soffites = 2,10 m.



# LE LOFT

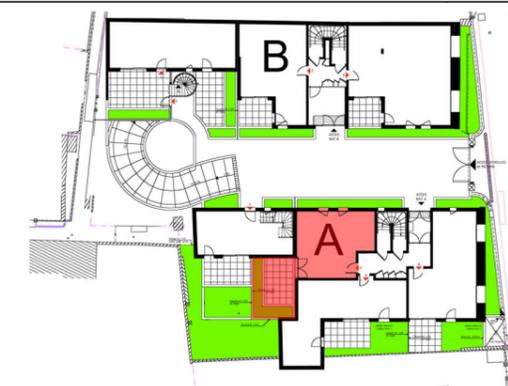
**BATIMENT A - NIVEAU RDC**  
**2 Pièces - A03**

## SURFACES HABITABLES

Séjour/Cuisine	20,50 m <sup>2</sup>
Chambre	13,10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	5,30 m <sup>2</sup>
<b>Surfaces habitables</b>	<b>38,90 m<sup>2</sup></b>

## SURFACES ANNEXES

Terrasse	10,9 m <sup>2</sup>
Jardinière	7,1 m <sup>2</sup>
<b>Surfaces annexes</b>	<b>18,0 m<sup>2</sup></b>



indice

08 juin 2021